

# CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 30 mars 2023 à 18 heures 00 minutes  
En mairie

## **Présents :**

Mme DURLA Jocelyne, Mme FANTINEL Françoise/Anna, Mme GOURY Anne-Marie, M. GREGORIUS Gilbert, M. HENRY Pascal, M. KOCIAK Jean-Claude, Mme LANDOWSKY Sylvie, M. PEZZETA François, Mme SABBA Bériza, M. TELLIER Olivier, Mme THIRION-WATRIN Frédérique

## **Procuration(s) :**

Mme MANGEOT Nathalie donne pouvoir à Mme LANDOWSKY Sylvie, Mme TARGOSZ Patricia donne pouvoir à M. HENRY Pascal, Mme NAGEL Annie donne pouvoir à M. KOCIAK Jean-Claude, Mme KAZMIERCZAK Françoise donne pouvoir à M. GREGORIUS Gilbert, Mme DEVAUX Stéphanie donne pouvoir à M. TELLIER Olivier

## **Absent(s) :**

M. STRAPPAZZON Sylvain

## **Excusé(s) :**

Mme DEVAUX Stéphanie, Mme KAZMIERCZAK Françoise, Mme MANGEOT Nathalie, Mme NAGEL Annie, Mme TARGOSZ Patricia

**Secrétaire de séance :** Mme DURLA Jocelyne

**Président de séance :** M. KOCIAK Jean-Claude

**Procès-verbal du conseil d'administration précédent :** Approuvé

## **1 - Vote du compte de gestion 2022 (délibération N°32.2023)**

Le Conseil d'Administration est appelé à adopter le compte de gestion présenté par M. Le Percepteur, qui est en tout point semblable au compte administratif et qui présente un excédent de 3 103.76€.

Dépenses : 51 451.14€

Recettes : 54 554.90€

L'assemblée est favorable.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **2 - Vote du compte administratif 2022 (délibération N°33.2023)**

Le Conseil d'Administration est appelé à voter le compte administratif 2022. Jean-Claude KOCIAK, Président du C.C.A.S., quitte la salle pour le vote.

Dépenses : 51 451.14€

Recettes : 54 554.90€

Excédent de clôture de l'exercice 2021 : 1 782.90€

L'assemblée est favorable.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **3 - Affectation du résultat 2022 (délibération N°34.2023)**

L'excédent de l'exercice 2022 de 3 103.76€ est reporté au budget primitif 2023, section fonctionnement.  
L'assemblée est favorable.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **4 - Budget primitif 2023**

*\* Budget primitif 2023 (délibération N°35.2023) :*

Le budget primitif 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 61 663.76€.  
L'assemblée est favorable.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

*\* Fongibilité des crédits (délibération N°36.2023):*

De plus, le C.C.A.S. a voté la fongibilité des crédits offrant la possibilité au Conseil d'Administration de déléguer au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

L'assemblée est favorable.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **5 - Voyage sénior 2023 (délibération N°37.2023)**

Le voyage sénior 2023 aura lieu du 17/06/2023 au 24/06/2023 à Belgodère, près de Calvi en Corse. Le nombre total de participants est de 50 (dont 2 accompagnateurs).

Malgré le coût peu élevé du séjour, certains séniors se retrouvent dans l'incapacité financière de régler le prix du séjour en une seule fois. Aussi le C.C.A.S., soucieux d'ouvrir ces séjours au plus grand nombre, permet aux séniors qui le souhaitent de régler le séjour en deux ou trois fois. Celui-ci devra être soldé un mois avant la date de départ.

Il a également été rappelé que le C.C.A.S. offre la possibilité aux séniors, qui le souhaitent, de partir en voyage en toute autonomie.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **6 - Demande de secours (délibération N°38.2023)**

La situation de 3 nouvelles familles a été étudiée et le Conseil d'Administration du C.C.A.S. a décidé d'inscrire les familles à la banque alimentaire du C.C.A.S.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

*Pour rappel, un total de 16 familles (soit 49 personnes) sont inscrites à la banque alimentaire de Trieux.*

### **7 - Collecte de la banque alimentaire du 01/04/2023**

Le samedi 1er avril 2023 se déroulera une collecte de la banque alimentaire au magasin NETTO de Trieux. Lors du conseil, un planning des horaires de présence des membres volontaires a été déterminé.

## **8 - Questions diverses**

Le C.C.A.S. informe ses membres de son inscription libre et gratuite à l'association Accès Droits Santé Solidarité (AD2S) qui œuvre, en complément des dispositifs législatifs, à faciliter l'accès des personnes en situation de précarité à leurs droits (droits sociaux/droits de santé). L'adhésion est prise en charge par le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

Son objectif est de lutter contre le non recours aux soins et développe de nombreux outils dont la garantie santé AD2S, une complémentaire santé négociée dont plusieurs communes et plus de 500 personnes bénéficient déjà.

Par ailleurs, suite au mécontentement de certaines personnes concernant le colis des anciens 2022, il a été rappelé qu'il s'agissait de produits uniquement locaux à prix onéreux. Le prix du colis 2021 était de 21€ TTC et celui de 2022 de 25€ TTC. Le magasin NETTO n'a pas présenté le colis, seule une photo avait été transmise avant l'achat. A l'avenir, il sera exigé de voir le colis en réel.

Lors du conseil, l'idée de l'élaboration du prochain colis établi directement par les membres du C.C.A.S. a été évoquée.

Séance levée à 18H47

Fait à TRIEUX, le 31/03/2023  
Le Président,  
Jean-Claude KOCIAK

La secrétaire  
Jocelyne DURLA

A red circular stamp with the text "C.C.A.S. DE TRIEUX" around the top and "54750" at the bottom. The center features a coat of arms with three crosses. A blue ink signature is written over the stamp.A red circular stamp with the text "C.C.A.S. DE TRIEUX" around the top and "54750" at the bottom. The center features a coat of arms with three crosses. A blue ink signature is written below the stamp.